

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du		20 mars 2026	à	19h00
<i>N° délibération</i> D2026-03-01	<i>Date de convocation</i> 16 mars 2026	<i>Date d'affichage</i> 16 mars 2026		
<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 15	<i>Présents</i> 15	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i> 15
<i>Etaient présents</i>				
M. WOLLJUNG Serge	Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole		
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PINTO Nathalie	M. EHL Nicolas		
M. POINSIGNON Gilles	Mme CHATON Bénédicte	Mme PIERSON Anne-Sophie		
Mme LUBNAU Dominique	M. FAURE Julien	M. ARCHEN Alan		
M. BOULANGE Philippe	M. TOUSSAINT Grégory	M. MULLER Lucas		
<i>Était absent excusé</i>				
Objet :	Election du Maire			

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-7 ;

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00, les membres du Conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026 se sont réunis en salle du Conseil à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Dominique LUBNAU, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux élus, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installés :

WOLLJUNG Serge	GARBE Audrey	PECYNA Carole
MARTIGNON Sonia	PINTO Nathalie	EHL Nicolas
POINSIGNON Gilles	CHATON Bénédicte	PIERSON Anne-Sophie
LUBNAU Dominique	FAURE Julien	ARCHEN Alan
BOULANGE Philippe	TOUSSAINT Grégory	MULLER Lucas

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

CHERRIER Alexandra et ROCQ Jean-Claude dans leurs fonctions de suppléants.

Dominique LUBNAU préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Lucas MULLER, benjamin des Conseillers municipaux est désigné secrétaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire :

Premier tour de scrutin

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, la présidente comptabilise à l'issue du 1^{er} tour :

- 15 suffrages exprimés pour Serge WOLLJUNG

Le Conseil municipal, par quinze voix pour, zéro abstention et zéro voix contre :

- **ELIT** Serge WOLLJUNG Maire de la commune de Silly-sur-Nied
- **INSTALLE** Serge WOLLJUNG en qualité de Maire de la commune de Silly-sur-Nied.

Fait à Silly-sur-Nied, le 20 mars 2026

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet